



COMMUNIQUE DE PRESSE

Ezanville, le 15 décembre 2016

L'AFAAD condamne la « réécriture » de la proposition de loi Falorni sur le respect de l'animal en abattoir

L'Association en faveur de l'abattage des animaux dans la dignité (AFAAD) dénonce le démantèlement de la proposition de loi d'Olivier Falorni relative au « respect de l'animal en abattoir ». Le 14 décembre, la commission des Affaires économiques de l'Assemblée a supprimé deux articles clé du texte porté par Olivier Falorni, le rendant ainsi en partie inopérant en ce qui concerne le contrôle et la transparence des abattoirs.

Le 12 octobre dernier, pour faire suite aux travaux de la commission d'enquête parlementaire, Monsieur Olivier Falorni a rencontré le Ministre pour lui remettre une proposition de loi. Ainsi, [la proposition de loi N° 4203 relative au respect de l'animal en abattoir](#) a été enregistrée à la Présidence de l'Assemblée nationale le **9 novembre 2016**.

Cette proposition de loi visant à améliorer la prise en charge de la protection animale en abattoir s'articule autour de trois items : **la transparence, le contrôle et les sanctions**. Lors de son premier examen de ce mercredi 14 décembre devant la commission des Affaires Economiques, les députés ont à la majorité fait disparaître deux articles essentiels de la proposition de loi :

L'article 4, qui avait pour objectif de rendre obligatoire **l'installation de caméras** dans toutes les zones des abattoirs dans lesquelles des animaux vivants sont manipulés. Il s'agissait là d'une proposition fondamentale, proposition qui rencontre une très forte adhésion de nos concitoyens. **L'article 5** qui prévoyait d'autoriser les parlementaires à visiter les établissements d'abattage français de façon **inopinée**.

Le texte, ainsi **vidé de sa substance et des mesures les plus concrètes**, sera examiné en séance à l'Assemblée Nationale le 12 janvier prochain. L'AFAAD tient à rappeler sa volonté de voir adopté le texte initial proposé par Monsieur Olivier Falorni, seule manière de faire lentement évoluer les pratiques dans les abattoirs. Nous serons donc particulièrement attentifs au vote des articles 4 et 5 par les parlementaires lors de cette nouvelle séance publique, qui en appellera finalement à la conscience de chacun.

Caroline BROUSSEAUD
Présidente de l'AFAAD

A propos de l'AFAAD L'Association en faveur de l'abattage des animaux dans la dignité (AFAAD) est une organisation à but non lucratif, qui œuvre en faveur d'un respect de la réglementation concernant les conditions d'abattage des animaux. Notre mission est de garantir aux animaux destinés à la consommation les meilleures conditions possibles que ce soit en termes de réduction du stress, que des souffrances lors du processus d'abattage.
Contact : association@afaad.net / Site web : afaad.net